

Madame, Monsieur,

Je me dois de vous informer de la tournure des événements depuis 3 jours sur le bassin du Curé avant que des rumeurs erronées ou fausses ne soient diffusées.

Des contrôles ont été réalisés sur le bassin du Curé le 26 juillet à 20h30 - 21h par les services de la DDTM qui ont constaté un grand nombre d'irrigation en fonctionnement. Contrôles réalisés encore une fois en périphérie de la cuvette de Nuaillé, c'est-à-dire sur les communes d'Angliers, de Nuaillé d'Aunis, de Saint Sauveur d'Aunis, du Gué d'Alléré, et d'Anais, l'œil du cyclone, Bref !

Le jeudi 28 juillet à 14h, 3 irrigants non choisis par hasard ont été convoqués à leur station de pompage en urgence pour procéder à la mise sous scellés simultanée sur les 3 sites (Angliers, Nuaillé d'Aunis et le Gué d'Alléré) de leur matériel d'irrigation : pompes et enrouleurs. La saisie a été réalisée par 8 gendarmes et 2 agents de la DDTM et d'une brigade cynophile en ce qui me concerne.

Les personnes concernées sont : le président du syndicat de marais de Nuaillé – Anais et son vice-président ainsi que, comme vous en doutez, de moi-même.

Il ne faut surtout pas être surpris par les faits, c'était le prix à payer. Les autres personnes contrôlées le 26 juillet seront certainement convoqués dans les prochains jours à la DDTM.

Nous sommes presque arrivés au but fixé le 23 mai 2022.

En attendant la fin de la campagne d'irrigation 2022, une réunion d'Aquanide 17 est fixée mardi 2 août à Saintes. Nous déciderons à ce moment-là, avec les autres présidents d'ASA, des suites à donner pour l'arrêt ou non de l'irrigation sur notre bassin. Je vous en tiendrai informés.

Par cette action, les services de l'Etat ont voulu faire voir qu'ils étaient là et mettre la pression sur nous tous. Il ne faut surtout pas céder à la pression et arrêter l'irrigation. Il reste peu de temps.

Ce matin, nous avons été auditionné par la gendarmerie de Marans et nous sommes convoqués au tribunal de police le 23 février 2023 à 9h. Je compte sincèrement sur toutes les personnes engagées dans le recours collectif et les autres aussi ce jour-là.

Rendez-vous compte à quel point ils ne sont pas sûr d'eux : suite à une discussion en marge de l'audition, en leur indiquant que leurs arrêtés ne respectaient pas la réglementation, ils ont encore publié un arrêté hier pour corriger les précédents !

Il me semble qu'ils ont eu ce qu'ils voulaient et qu'il n'y aura plus de contrôle ni de mise sous scellés d'ici la fin de la campagne d'irrigation.

Hier après-midi, Maître Verdier s'est chargé de faire lever les scellés avec le procureur mais il faudra certainement plusieurs jours pour que cela aboutisse.

Par la même occasion, j'en profite pour vous dire que tous les irrigants du bassin doivent envoyer le mandat avant le mardi 2 août à Maître Verdier pour qu'il puisse déposer le recours contre le 2^{ième} arrêté préfectoral du 23 juin. Il faut absolument le faire sinon il était inutile d'attaquer le 1^{er} arrêté préfectoral.

Dans l'attente de nouvelles informations, je vous adresse mes sincères salutations.

M. Pascal RIBREAU,
Président de l'Association Syndicale Autorisée des Irrigants d'Aunis

